

<b>FICHE</b> <b>LA RENCONTRE : modalités</b>
---

## Modalités à adapter au cas par cas

**Invitation ou convocation** de la famille, (les 2 parents / avec famille d'accueil, ou les responsables légaux) ; courrier diffusé par les moyens de communication institués dans l'établissement.

cf. lettre RV

**Les participants** : la famille, les représentants légaux, l'enseignant et/ou la direction - éventuellement un médiateur, le médecin scolaire...

**Lieu symbolique** qui préserve la confidentialité qui évoque l'institution (le bureau de la direction), la classe, ou un lieu plus neutre (la bibliothèque...).

**Si la famille ne se déplace pas :**

- rappeler les différents RV proposés,
- utiliser d'autres moyens de communication ; convoquer avec accusé de réception
- faire appel à un médiateur connu de la famille (membre du RASED, assistante sociale...) et en qui la famille a confiance,
- en dernier recours, s'adresser à l'IEN.

**Accueil :**

- aller à la rencontre de la famille, serrer la main,
- présenter les différents intervenants,
- rappeler devoir de réserve de l'enseignant et droit au respect de la vie privée de la famille.

**Pendant l'entretien :**

- penser au débit et ton de parole,
- prendre en compte la culture de la famille,
- adapter son niveau de langage à celui de son interlocuteur,
- écoute active, reformulation.

**Après la rencontre :**

- transmettre un compte-rendu avec les propositions ou sanctions de l'école et les décisions prises en commun.